

néral Albert de la Marmora, autorilé si sûre en tout ce qui touche une contrée à l'élude de laquelle il a voué son savoir et sa vie.

S'il existe dans l'île de malheureuses divisions de la nature de celles qui ensanglantent si souvent la Corse, il est presque sans exemple qu'elles se fassent remarquer entre parents, et l'on n'y voit point l'intérêt armer des mains fraternelles. Le Sarde ne frappe que son ennemi personnel ; l'assassinat est le solde sanglant d'une injure et non l'inspiration d'une basse cupidité; la victime n'est jamais dépouillée. Un manque de foi pour une promesse de mariage, uue pièce de bétail disputée, un sort que l'on suppose jeté par un individu que l'on croit doué du *mauvais œil*, c'est-à-dire de la faculté de porter malheur aux autres en les regardant, sont, en Sardaigne, les causes ordinaires des querelles entre les habitants de la campagne, et surtout entre les pâtres. Ces derniers, et parmi ein, en première ligne, les pâtres qui habitent les montagnes de la Barbagia et de la Gallura, ont beaucoup de peine à laisser au gouvernement le soin de venger une injure qui leur est personnelle. Ils ne sauraient concevoir quel intérêt le roi, disent-ils, peut avoir dans leurs querelles, el à tous les arguments de l'autorité, ils opposent celui-ci comme irréfutable : « L'injure, le tort ont été faits à moi seul, donc c'est à moi seul qu'il appartient de les venger. » Ainsi nous retrouvons dans ce peuple méridional tous les éléments du monde germanique, où la loi, au dire de Tacite, commandait d'épouser les haines comme les amitiés de son père et de ses proches ; nous y retrouvons chacune des idées primitives de l'ordre social du Nord, l'unité et la pureté de la famille, l'adhérence des parentés et ce sentiment de justice qui, combiné avec les passions du sauvage, produit la loi intermédiaire de l'honneur ; loi qui supplée jusqu'à un certain point, a fait admirablement remarquer M. Moke dans